



## Aide soignante et repas de nuit gratuit

Par **chagate**, le **19/09/2013** à **16:16**

Bonjour, je suis aide soignante de nuit depuis 12 ans en EHPAD secteur privé, CCN 51 voici ma question :

L'employeur est il dans l'obligation de nous fournir un repas la nuit ou alors nous payer une prime appelée un " panier " de nuit ?

Lui soutien que non ou nous propose un " encas " moyennant finance..

Merci pour votre ou vos réponses..

Par **P.M.**, le **19/09/2013** à **19:00**

Bonjour,

Si l'employeur vous fournit un repas, il s'agit tout au plus d'une prestation en nature visée à l'[art. Article A 4.1 de l'Annexe IV : Prestations en nature à la Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951...](#)